



# **COMPTE RENDU DU CONSEIL**

## **DU 14 DECEMBRE 2015**

### **Mairie de Cadalen**

**Présents :** Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles Jaurou, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Laëtitia VIGNE.

**Excusée :** Perrine VIAULES

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BRAYLE

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance. Monsieur Brayle Sébastien se propose secrétaire de séance.

Madame le Maire apporte rectification sur le point d'ordre du jour n° 11 du compte rendu de la séance du 23 novembre, à savoir : Il convient de supprimer « *et autorise en suivant Mme le Maire à signer cet avenant* ». En effet, la proposition de signature de l'avenant sera vue en séance de ce jour, après connaissance du choix fait par la majorité des communes de TED, membres du groupement.

Rectification faite, ce compte rendu est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

### **1. Relevé des décisions du Maire**

Néant

### **2. Plan communal de sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde formalise la gestion d'évènements de sécurité civile. Il permet de d'organiser à tout moment l'intervention de la commune pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population et d'appuyer l'action des services de secours. Il doit faire l'objet de mise à jour régulière.

Madame le Maire précise qu'une réunion sera organisée en début d'année prochaine avec les élus et les personnes volontaires pour être des relais sur la commune, afin de présenter le PCS et sa mise en œuvre.

Le Plan de Sauvegarde a été présenté aux élus lors d'une réunion sur ce sujet le 7 décembre. Sébastien BRAYLE précise qu'il n'a pas été modifié depuis et qu'il a été envoyé par mail le jeudi 10 décembre à tous les conseillers pour porter à connaissance.

Considérant cela, Sébastien BRAYLE demande aux conseillers s'il est nécessaire de refaire une présentation. Le conseil à l'unanimité se prononce sur le fait de ne pas refaire une présentation.

Le conseil avec 14 voix « pour » valide le Plan Communal de Sauvegarde.

### **3. Tarifs communaux au 1er janvier 2016**

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs communaux. Le conseil décide de supprimer la vente de jetons pour l'éclairage extérieur du cours de tennis qui ne représentait une faible recette par rapport au coût de gestion de cette régie.

Le conseil adopte à l'unanimité les tarifs communaux pour 2016 suivants :

<b>Photocopie</b>					
	<b>Particulier &amp; Ass.Ext</b>			<b>Associations Cadalen</b>	
	couleur	N/B		couleur	N/B
Format A4 Recto	0.20€	0.10€	Papier fourni par l'association	0.10€	Gratuit
Format A4 Recto/Verso	0.40€	0.20€		0.20€	
Format A3 Recto	0.40€	0.20€		0.40€	
Format A3 Recto/verso	0.80€	0.40€		0.80€	
<b>Assainissement (Facturation à compter du 1 janvier 2016)</b>					
<b>Redevance assainissement</b>					
Prime fixe annuelle	60€	Redevance basé sur le volume d'eau prélevée		0.86€/m <sup>3</sup>	
Consommation forfaitaire (agriculteur ayant du bétail, usagers non raccordés au réseau d'eau public)				45m <sup>3</sup> /personnes	
<b>Participation Assainissement Collectif (PAC)</b>					
Construction Nouvelles				2500€	
<b>Location salle des fêtes et salle de réunion</b>					
<b>Salle des Fêtes et salle de réunion pour le Week-end</b>					
Cadalenois	185€	Personnes extérieures		455€	
<b>Salle de réunion pour le Week-end</b>					
Cadalenois	40€	Personnes extérieures		180€	
<b>Salle des Fêtes et salle de réunion pour la journée</b>					
Cadalenois	120€	Personnes extérieure		315€	
<b>Salle des fêtes aux associations extérieures pour leurs festivités</b>				75€	
<b>Caution</b>					
Cadalenois	320€	Personnes extérieure		800€	
<b>Caution pour le ménage</b>					
Particuliers et Associations				100€	
<b>Cimetière</b>					
Columbarium case pour 15 ans		350€	Columbarium case pour 30 ans		500€
Concession temporaire pour 30 ans		50€/m <sup>2</sup>	Concession temporaire pour 50 ans		80€/m <sup>2</sup>

Taxe Inhumation (Non appliquée pour inhumation en caveau provisoire)		40€	
Caveau provisoire (tarif à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2015 12€/mois les 3 premiers mois puis 24€/mois du 4 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup> mois)			
<b>Poids Public</b>			
Pesée inférieure à 10 T	2€	Pesée supérieure à 10 T	3€

#### 4. Personnel communal : régime indemnitaire 2015

Le conseil, avec 14 voix « Pour », reconduit à l'identique le régime indemnitaire 2014 pour 2015.

#### 5. Collecteam : Contrat collectif couverture prévoyance des agents : Avenant au contrat, participation de la collectivité,

Suite à la négociation faite par les membres du groupement avec la société COLLECTEAM, le scénario n°2 a été retenu par la majorité des membres du groupement. Pour mémoire, le conseil avait lui aussi choisi ce scénario lors du conseil du 23 Novembre 2015.

Le conseil approuve donc à l'unanimité l'avenant adoptant le scénario n°2 avec la modification tarifaire qui en découle.

Le conseil se prononce également, par 14 voix « pour », pour l'augmentation de la participation de la collectivité qui à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera de 4,55 € par mois pour un agent titulaire ou stagiaire à temps complet. Pour les agents titulaires ou stagiaires à temps non complet, cette participation sera proratisée en fonction du nombre d'heures du poste de l'agent.

#### 6. Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel 01.01.2017 au 31.12.2020

Le centre de gestion lance une consultation pour la souscription d'un contrat d'assurance groupe garantissant les frais laissés à la charge de la commune dans le cadre de ses obligations au regard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le conseil, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion au contrat de groupe tout en se réservant le droit de ne pas y adhérer sans avoir à se justifier.

#### 7. Redevance d'occupation du domaine public 2015 : France Télécom

Pour 2015, la redevance d'occupation du domaine public due par France Telecom est fixée comme suit :

- Artère aérienne : 11.636km X 53.66€ = 624.39€
- Artère en sous-sol : 37.479km X 40.25 € = 1508.53€
- Emprise au sol (cabine téléphonique) 1m<sup>2</sup> X 26.83 € = 26.83€

Soit un total de 2 159€.

Le conseil à l'unanimité charge Madame le Maire d'effectuer la mise en recouvrement de cette somme.

## 8. Association Familles rurales de CADALEN

Faute d'éléments suffisants, ce point d'ordre du jour est ajourné.

## 9. Budget 2015 : décision modificative

Le conseil adopte avec 13 voix « pour » et une « abstention » la décision modificative suivante :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
C/6218 – Autre Personnel Extérieur	+ 5 000.00 €	
C/6451 – Cotis. URSSAF	+ 2 500.00 €	
C/6454 – Cotis. ASSEDIC	+ 700.00 €	
C/6475 – Médecine du Travail	+ 600.00 €	
C/6419 – Rembt. Rémunération du Personnel		+ 30 800.00 €
C/6458 – Contributions Obligatoires	+ 19 000.00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	+ 3 000.00 €	
<b>Section d'Investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
C/2183- 363 Photocopieur Ecole	+ 3 000.00 €	
021 –Virement de la section de fonctionnement		+ 3 000.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 800.00 €</b>	<b>33 800.00 €</b>

## 10. Questions diverses

Monique CORBIERE-FAUVEL signale au conseil que le secrétariat de mairie sera fermé les Samedis 26 Décembre 2015 et 2 Janvier 2016.

Elle nous fait part également des courriers de Tarn & dadou sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social.

Gilles Jaurou expose au conseil la situation au sein de la Communauté de communes en rapport au changement de périmètre de TED.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire  
**Monique CORBIERE-FAUVEL**

Le Secrétaire  
**Sébastien BRAYLE**